



## Achat immobilier et indivision

Par **Sarahazdine**, le **01/10/2017** à **23:59**

Bonjour,

Je vais faire, avec ma maman, l'acquisition d'un ensemble immobilier comprenant : 3 maisons (250 m<sup>2</sup>, 198 m<sup>2</sup> et 98 m<sup>2</sup>) ainsi avec 2 hectares de terrain. Ma mère souhaiterait être prioritaire de la plus petite, moi de la moyenne et nous souhaiterions être à parts égales sur la plus grande et y rattacher le terrain. La plus grande maison sera louée.

Comment devons nous procéder ?

Notaire ? géomètre ? Indivision ?

Comment cela se passe t il pour la déclaration du foncier ?

En vous remerciant de vos précieux conseils.

Par **Visiteur**, le **02/10/2017** à **07:01**

Bonjour,

Vous êtes dans le cas où la création d'une sci est recommandée.

Ainsi, chacune détient des parts au prorata de son apport et cela facilitera la transmission future.

Voir effectivement avec le notaire.

Quels sont vos apports respectifs et êtes vous enfant unique ?

Par **Tisuisse**, le **02/10/2017** à **11:24**

Bonjour,

Est-ce que les 3 maisons sont sur sur le même terrain ?

Est-ce que le terrain de 2 ha est mitoyen de la 2e maison ?

Par **wolfram2**, le **03/10/2017** à **18:56**

Bonsoir

Soyez particulièrement attentives à la définition des droits de passage permettant à chacun des propriétés distinctes d'accéder à la voie publique. Attention, si l'une d'elles est enclavée ce droit lui est donné par le code civil.

Mes hommages, Mesdames.....wolfram